

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE MUNICIPAL n° 518/2017 – STATIONNEMENT TELETHON
PLACE DECAZES**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1, L2213-3

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de réserver temporairement le stationnement et à la demande présentée par l'association Espoir et vie et les associations qui s'y intègrent afin d'organiser le TELETHON 2017,

ARRETE

ARTICLE 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit place Decazes (dans sa partie comprise entre le bâtiment France Télécom et la Caisse d'Epargne) le vendredi 8 décembre 2017 après le marché et le samedi 9 décembre 2017 toute la journée à l'exception des associations participantes.

A cet effet, des barrières seront positionnées sur le parking de la place Decazes.

ARTICLE 2° - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 29 novembre 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

